

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Ce document est distribué à la demande du Costa Rica .

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE À LA PROPOSITION 12.16 DE TRANSFERT DE L'AMAZONE À COU JAUNE (*Amazona auropalliata*) DE L'ANNEXE II À L'ANNEXE I

(Costa Rica)

Présenté par
L'autorité de gestion de la CITES du Costa Rica et le représentant
CITES de la Commission d'Amérique Centrale pour l'Environnement et le Développement.

Préparé par
Conseil des Représentants des Autorités Scientifiques CITES du Costa Rica

Ce document d'information est présenté à la 12^{ème} Conférence des Parties dans le but d'informer qu'il y a un consensus de tous les Etats de l'aire de répartition de l'Amazone à cou jaune (Mexique, Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua et Costa Rica) pour soutenir le transfert de l'espèce à l'Annexe I. Belize et Panama, Etats-membres de la Commission d'Amérique Centrale pour l'Environnement et le Développement (CCAD) soutiennent également la proposition 12.16. De plus, ce document élargit la justification de ce transfert en affirmant que les données disponibles sur la taille de la population sont probablement considérablement surestimées. Cette espèce remplit les critères biologiques et de commerce pour son inscription en Annexe I.

1. Soutien de tous les Etats de l'aire de répartition pour transférer en Annexe I l'espèce.

Lors de la réunion du Comité Technique de la CITES de la Commission d'Amérique Centrale pour l'Environnement et le Développement¹ (CCAD), qui s'est tenue à San José les 25.-26. Septembre 2002, il a été décidé par consensus de soutenir la proposition 12.16 à la COP12. Les Etats-membres de la CCAD sont le Guatemala, l'Honduras, le Salvador, Belize, le Nicaragua, Panama et le Costa Rica. Le Mexique a assisté à cette réunion en tant qu'observateur et soutien également cette proposition. Ainsi, tous les Etats-membres de l'espèce, incluant le Nicaragua, le seul Etat de l'aire de répartition qui l'exporte commercialement actuellement, soutiennent la proposition 12.16. Cette position de soutien a été confirmée au Costa Rica par les délégations des gouvernements respectifs à la réunion des Etats-membres de la CCAD réunis du 4. au 6. novembre 2002 à Santiago du Chili.

2. Surestimation de la taille de la population d' *Amazona auropalliata*

La proposition 12.16 et le document d'information COP12 Inf. 13 (préparé par le Mexique) mettent en évidence le déclin marqué des populations et de l'habitat disponible de l'*Amazona auropalliata*, ainsi que des extinctions locales et la diminution des populations dans l'aire de répartition. La seule estimation de la taille de la population de cette espèce a été produite par le Honduras et le Nicaragua (Wiedenfeld 1993, Wiedenfeld 1995, Wiedenfeld et al. 1999). Les estimations pour le Nicaragua effectuées en 1995 et 1999 suggèrent un déclin de 48% dans une période de 4 ans. Néanmoins, les auteurs expliquent que cette différence n'est pas statistiquement significative, reflétant la rudimentarité de la méthodologie utilisée. Cette méthodologie et le faible nombre d'Amazone à cou jaune observé durant l'étude de terrain produit des intervalles de confiance larges pour des extrapolations nationales (Renton & Wright (2002) pour l'IUCN-Traffic, *Analyses des propositions d'amendements aux Annexes de la CITES pour la COP 12*). De plus, la taille de la population est surestimée du fait que l'extrapolation a consisté à multiplier les densités calculées depuis des comptages d'oiseaux par la superficie du pays, sans considérer la superficie de l'habitat actuellement disponible pour l'espèce. L'habitat actuel est inférieur à la superficie des pays, conséquence d'une hétérogénéité écologique et de la déforestation exposées dans la proposition 12.16 et le document COP12 Inf.13. L'amplitude de la surestimation est plus grande si on considère le fait que l'espèce n'est pas nécessairement présente dans l'habitat disponible. Une estimation conservatrice de l'habitat potentiel de *A.*

¹ La CCAD représente la conférence des Ministères de l'Environnement d'Amérique Centrale.

auropalliata au Costa Rica, incluant les zones de forêts, prairies et terrains agricoles du versant sec Pacifique, recouvre une superficie de 6.871 km², dans lequel seulement 1.085 km² (16%) est sous protection étatique (Abadia et al., 1998). L'espèce est considérée comme commune seulement dans des zones protégées, tandis qu'en dehors, elle est rare ou localement éteinte. Le braconnage des nids pour le marché des animaux de compagnie a lieu même dans les zones protégées, et limite ainsi le renouvellement des juvéniles dans la cohorte de la population en état de se reproduire (Wright 1996). Les arbres à nids sont communément abattus pour attraper les poussins et ainsi ceux qui pourraient être disponibles comme lieu de reproduction manquent en conséquence de la pression du braconnage. La taille actuelle des populations d' *A. auropalliata* n'est pas connue – mais est sans doute très inférieure à ce qui a été reporté jusqu'alors.

Dans l'évaluation de cette proposition, le Secrétariat suggère que la taille globale de la population réduit le poids de la justification de transférer l'espèce à l'Annexe I. Cette appréciation est basée sur des évaluations nationales du Honduras et du Guatemala qui, comme expliqué dans ce document, sont des surestimations induites par des problèmes méthodologiques. De plus, les estimations devraient être interprétées dans le contexte biologique pertinent, à la lumière de la structure démographique conséquence du braconnage significatif des nids expliqué dans la proposition 12.16. Les observations de l'Amazonie à cou jaune correspondent plutôt à une population âgée d'adultes avec un taux faible de renouvellement du au niveau prononcé de braconnage des nids. Etant donné que l'espèce vie longtemps, si il y avait une capture totale des poussins elle ne pourrait être notée qu'après plusieurs années lorsque la population se sera effondrée par la mort naturelle des adultes (Wiedenfeld 1995).

3. Les critères d'inscription en Annexe I sont remplis.

L'Amazonie à tête jaune remplit les critères de la Res.Conf. 9.24 pour son inscription en Annexe I. L'espèce est sujette à du commerce et remplit les critères biologiques C i et C ii de l'Annexe I : un déclin en nombre des animaux dans la nature causé par le niveau d'exploitation et la réduction de la superficie et de la qualité de l'habitat. En plus de l'extinction locale étudiée dans tous les états de l'aire de répartition dans la proposition 12.16, la population d'*A. auropalliata* a probablement décliné de 50 % en deux générations (Renton & Wright (2002) pour IUCN-Traffic, *Analyses des propositions d'amendements aux Annexes de la CITES pour la COP 12*) et ainsi remplit la définition-guide de "déclin" en Annex 5 de la Res.Conf. 9.24.

4. Le commerce international est associé au niveau de braconnage dans les Etats de l'aire de répartition.

La proposition 12.16 documente suffisamment les niveaux significatifs de braconnage des nids dans les Etat de l'aire de répartition. En plus de fournir le marché intérieur des animaux de compagnies, ces niveaux de braconnage sont en relation avec la demande internationale et le commerce illégal associé. Pour cette raison, l'inscription en Annexe I diminuerait la pression sur les populations sauvages dans la mesure où la demande internationale légale s'arrêterait. Aussi, le transfert de l'espèce à l'Annexe I permettrait l'application de sanctions plus sévères aux marchands illégaux de ces spécimens d'Amazonie à cou jaune. (document COP12 Inf.13). Le lien entre le braconnage des nids et le commerce international est justifié comme suit :

4.1 Le braconnage des nids de perroquets dans les Etats de l'aire de répartition, incluant les *A. auropalliata*, a significativement décliné après l'interdiction d'importation d'oiseaux sauvages aux Etats-Unis passée en 1992 avec le Wild Bird Conservation Act (Wright et al. 2001). Il est prévu que le transfert en Annexe I va réduire encore plus les niveaux du braconnage, lorsque l'Annexe I produira ses effets au niveau mondial.

4.2 Les éleveurs nord américains d'oiseaux considèrent que les espèces de perroquets vendus pour plus de US\$ 500 (*A. auropalliata* se vend au Etats-Unis pour 825-1.350 US\$) ont plus tendance à être importées illégalement aux Etats-Unis, car elles peuvent être vendues moins chers que les spécimens élevés en captivité aux Etats-Unis. (Harris 1994, Sefton 1995).

- 4.3 Les niveaux de braconnage sont significativement moindres pour les espèces vendus au Etats-Unis pour moins de US\$ 500, que pour des espèces comme *A. auropalliata*, qui se vendent plus chères (Wright et al. 2001).
- 4.4 Le commerce illégal de cette espèce continu. C'était l'espèce la plus fréquemment confisquée à la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis durant la période de 1990-1993 (Gobbi et al. 1996), y compris des oiseaux du Honduras et du Guatemala (Snyder et al. 2000). Les saisies d'Amazone à cou jaune aux frontières internationales persistent durant la période de 1994 and 2001: les oiseaux confisqués venait du Mexique, du Nicaragua et du Costa Rica (références dans Renton & Wright (2002) pour IUCN-Traffic, *Analyses des propositions d'amendements aux Annexes pour la COP12*).
5. Vers une stratégie régionale de conservation et d'utilisation durable des Psittacidae.

Le statut de conservation de l'Amazone à cou jaune reflète un scénario de multi-menaces dans lequel le commerce international illégal contribue au braconnage des nids dans les Etats de l'aire de répartition. Le transfert en Annexe I contribuerait d'une manière pertinente et à temps à réduire cette pression sur l'espèce en arrêtant la demande nationale commerciale. Conscient de l'urgence de traiter aussi de l'illégalité associée avec la demande internationale pour les poussins d'*A. auropalliata* comme animaux de compagnie, et de la destruction de son habitat, ainsi que de la mise en oeuvre adéquate de schémas de gestion pour l'utilisation durable des perroquets, les Etats-membres de la CCAD sont d'accords pour à travers la réunion de leur Comité Technique de San José du 25.-26. septembre 2002 d'initier « *un travail régional sur les Psittacidae sous la structure de la CCAD, dans le but d'apprendre sur le statut des espèces Mesoaméricaines et de voir les options de conservation et les alternatives d'utilisation durable à long terme, comme stratégie qui serait annoncée à la COP 12 recherchant le soutien de la communauté internationale.* »

Références:

- Abadía G., Aparicio K., Araiza M., Gómez H., Guerra D., y M. Hidalgo 1998. Situación poblacional de *Amazona auropalliata* en Costa Rica. Informe técnico, Programa Regional en Manejo de Vida Silvestre, Universidad Nacional, Heredia, Costa Rica, pp. 16.
- Gobbi et al. 1996. – report- TRAFFIC U.S.A.
- Harris R. 1994. Breeding birds in the genus *Brotogeris*. Bird Breeder 66(5): 16-19.
- Sefton D. 1995. A few bad apples: protect yourself (and your business) from exotic bird smugglers. Bird Breeder 67(4): 44-51.
- Snyder, N.F.R., P. McGowan, J. Gilardi & A. Grajal 2002. Parrots. Status survey and conservation action plan 2000-2004 IUCN. Gland, Switzerland and Cambridge, U.K., 180 pp.
- Wiedenfeld, D. 1993. Status and Management of Psittacines in Northeastern Honduras. Unpublished report }to CITES Secretariat, CODEFOR and TRAFFIC USA. Washington D.C.
- Wiedenfeld, D. 1995. Status and Management of Psittacines in Nicaragua. Unpublished report to CITES Secretariat, Oficina de CITES-Nicaragua and TRAFFIC USA. Washington D.C.
- Wiedenfeld, D.A, J. Morales y M. Lezama. 1999. Status, management and trade of Psittacines in Nicaragua. Oficina de CITES Nicaragua (CITES-NI) y Ministerio de Recursos Naturales, Managua, Nicaragua. 108 p.p.
- Wright T. 1996. Regional dialects in the contact call of a parrot. Proc. R. Soc. Lond.B 263: 867-872.

Wright T.F., Toft C.A., Enkerlin-Hoeflich E., González-Elizondo J., Albornoz M., Rodríguez-Ferraro A., Rojas-Suárez F., Sanz V., Trujillo A., Beissinger S.R., Berovides V., Gálvez X., Brice A.T., Joyner K., Eberhard J., Gilardi J., Koenig S.E., Stoleson S., Martuscelli P., Meyers J.M., Renton K., Rodríguez A.M., Sosa-Asanza A.C., Vilella F.J. & J.W. Wiley 2001. Nest poaching in Neotropical parrots. *Conservation Biology* 15: 710-720.